



Suspension du permis de conduire

Par **Yan.donat.magnin**, le **27/08/2024 à 09:40**

Bonjour,

Suite à un accident de la route (seuls dommages sur mon véhicule), mon permis a été suspendu pour une durée de 9 mois.

J'ai été convoqué à la gendarmerie, ou j'ai été entendu. Pendant l'audition, on m'a présenté une seule analyse de sang (un scanner du document original sur un écran digital).

Sur ma notification de suspension de permis, reçu en accusé de réception, il n'y a également qu'un seul taux d'indiqué. Il y a erreur sur cette notification, incohérence sur l'heure de la rétention du permis et de la prise de sang. A l'heure indiquée sur le lieu de l'accident, j'étais admis à l'hôpital depuis une heure.

Aucun document ne m'a été remis à la fin de l'audition.

La deuxième analyse de sang est-elle obligatoire ?

Comment puis-je consulter mon dossier ?

J'ai une double nationalité, Franco-gabonaise, j'ai un passeport et un permis gabonais, puis-je conduire avec ce permis ?

Dans le cadre d'une rétention de permis, si je fais un stage pour récupérer des points, seront ils comptabilisés ?

Merci et bonne journée

Par **youris**, le **27/08/2024 à 11:41**

bonjour

un permis étranger peut-être utilisé pendant 1 an après votre arrivée en France.

lors d'un contrôle, les forces de l'ordre vont s'apercevoir que vous êtes français et que vous n'avez plus de permis français, votre permis gabonais n'est pas utilisable sur le territoire français.

salutations

Par **LESEMAPHORE**, le **27/08/2024** à **13:24**

Bonjour

[quote]

Suite à un accident de la route (seuls dommages sur mon véhicule), mon permis a été suspendu pour une durée de 9 mois..[/quote]

Pour quel infraction cette suspension ?

suspension d'un permis étranger ?????

[quote]

j'ai un passeport et un permis gabonais, puis-je conduire avec ce permis ?[/quote]

ou en double avec le français ? obtenu comment ? qui fut retenu pour suspension ,?

[quote]

Aucun document ne m'a été remis à la fin de l'audition.[/quote]

Normal , ce doit être un délit , l'audition est inséré dans le PV

[quote]

La deuxième analyse de sang est-elle obligatoire ?

[/quote]

Non , c'est à la demande expresse du mis en cause dans les 5 heures de la première

[quote]

Comment puis-je consulter mon dossier ?[/quote]

si vous êtes cité à comparaître au tribunal correctionnel , vous le demanderez au greffe

[quote]

puis-je conduire avec ce permis ?[/quote]

Non et vous n'êtes plus assuré pour la conduite d'un VL à moteur . si vous êtes contrôlé au volant d'un véhicule ce sera un délit L224-16,1 CR (-6 points)

[quote]

Dans le cadre d'une rétention de permis, si je fais un stage pour récupérer des points, seront ils comptabilisés ?[/quote]

ce n'est pas la retention qui ôte les points mais le paiement de l'amende forfaitaire ou la condamnation devenue définitive ;

Le stage fait récupérer 4 points max par an à condition qu'il y ait des points déjà ôtés notifiés.

Par **Yan.donat.magnin**, le **29/08/2024** à **08:55**

Bonjour,

Merci pour ces réponses.

C'est un délit, contrôlé avec une alcoolémie de plus de 0.8g.

C'est mon permis français qui a été suspendu.

J'ai un permis gabonais qui m'a été remis avec mon passeport gabonais.

Encore merci et bonne journée.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **29/08/2024** à **10:18**

Bonjour

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039099750

Vous ne pouvez pas utiliser votre permis Gabonais. la suspension de votre permis français signifie que vous n'avez plus le droit de conduire sur le territoire français, **quel que soit le permis que vous possédez.**

PS/ Votre permis de conduire du Gabon est valide pendant 12 mois. Durant cette période, vous devez l'échanger auprès de la préfecture de votre département. Si vous n'effectuez pas cette démarche durant ce laps de temps, vous n'avez plus le droit de conduire, sauf si vous repassez votre permis en vous inscrivant à une auto-école.